

LA FAMILLE PANCKOUCKE.

Une des dynasties d'imprimeurs-libraires d'Ancien Régime appartenant à la Flandre, les Panckoucke, joua un rôle important dans l'essor du journal en France, au XVIII^e siècle. De ce point de vue, la carrière d'André-Joseph et celle de Charles-Joseph méritent quelque attention ⁽¹⁾.

Venu de Bruges à Lille, Pierre Panckoucke épousa en 1699, en l'église Saint-Maurice, Marie Hennion qui lui donne onze enfants. Le second, André-Joseph, né en 1703, fait de sérieuses études et s'établit libraire à Lille vers 1730. En 1740, il dédie au Magistrat ses *Eléments d'Astronomie et de Géographie* et propose de faire un cours public de physique et de géographie, mais le Magistrat ne peut l'aider financièrement : « La Ville n'a pas d'argent, lui répond-on, on ne donne pas de pensions ni récompenses aux habiles théologiens, jurisconsultes ou médecins dont la science est si nécessaire pour le sort des âmes et la conservation de la vie et des biens. » ⁽²⁾.

André-Joseph Panckoucke composa d'assez nombreux livres : *Essai sur les philosophes ou Usage de la Raison*, en 1743 ; *Egarement de la Raison sans la foi*, *Manuel philosophique*, en 1748 ; *Dictionnaire des Proverbes français*, en 1749 ; les *Etudes convenables aux demoiselles* ; *l'Art de désopiler la rate*, en 1754... La vie de sa province l'intéressait particulièrement, et il publia un *Petit Dictionnaire historique et géographique de la Châtellenie de Lille*, en 1733. Il est peut-être l'auteur de *Réflexions générales sur les causes de la décadence de la ville de Lille et des moyens qu'on pourroit employer pour la soutenir*. Il énumère, dans ce manuscrit que possédait Quarré-Reybourbon, les activités lilloises qui déclinent et constate : « La ruine de certaines industries lilloises est due à la concurrence des fabriques de même nature qui se multiplient dans les campagnes voisines grâce à la tolérance ou même à la connivence de la Châtellenie ». C'est l'arrêt du Conseil d'Etat de 1762 qui supprima le privilège exclusif des villes et

(1) Ces pages ne contiennent pas une étude de la dynastie des Panckoucke. Elles apportent seulement quelques éléments recueillis en rédigeant une histoire de la presse française d'Ancien Régime, à paraître en 1967 aux P. U. F.

(2) François CHON, *Notes historiques sur la famille Panckoucke à Lille et à Paris. Mém. Soc. Sciences et Agric.*, t. XV, 1886, p. 295 à 309.

autorisa le plat-pays à fabriquer des étoffes. Ainsi naquit une âpre rivalité entre Lille et les bourgs, comme Roubaix et Tourcoing ^(2bis).

Ayant donné des gages à l'esprit nouveau, André Panckoucke subit des perquisitions et, en 1751, les syndics saisissent dans son magasin, des ouvrages suspects du point de vue religieux, comme les *Provinciales*, les *Lettres Philosophiques* de Voltaire, les *Pensées philosophiques* de Diderot, mais surtout des livres licencieux comme les *Nonnes galantes* ou *l'Amour embéguiné*, du marquis d'Argens, le *Jésuite sécularisé*, de Dupré, les *Amours de Séokinizul, roi des Kotirans*, d'Angliviel de La Beaumelle ⁽³⁾.

En 1746, André Panckoucke lance *l'Abeille flamande*. Dans son prospectus, il rappelle le conseil de Pline recommandant la variété : « Ce doit être là le but d'un journaliste et on peut dire qu'il réussit parfaitement s'il est assez heureux de faire un choix de matières qui contentent et qui plaisent généralement à ses lecteurs ». Panckoucke expose son programme : étudier le progrès des sciences, la vie des grands hommes, les ouvrages nouveaux en histoire, en jurisprudence, en médecine... Il s'attachera tout particulièrement au passé de la Flandre si étroitement lié à celui de la France, de l'Angleterre et de l'Empire ⁽⁴⁾.

L'Abeille flamande parut avec permission, sur 24 pages in-12. Elle publia effectivement des notices sur les comtes de Flandre, notices qui furent groupées en un *Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre* en 1762. Sa chronique littéraire aborda des sujets divers : origine de l'écriture, utilité des mathématiques, physique du corps, proverbes... Après dix « nombres », cet hebdomadaire disparut ⁽⁵⁾.

André Panckoucke mourut en 1753, laissant six enfants. Le fils aîné, André Charles Joseph, né en 1736, enseigna les mathématiques puis fut reçu libraire en 1759 ; il manifesta autant d'activité et de sympathie pour les lumières que son père. Il reprend la librairie de sa mère, place Rihour. « Placé à Lille, écrit son beau-frère, Jean-Baptiste Suard, entre Paris où se faisaient les livres les plus lus d'Europe, et la Hollande où s'en faisait le plus grand commerce, il lui fut aisé de voir que nos richesses littéraires sont devenues pour les deux hémisphères des richesses commerciales ; mais bien que nées en France, elles ne servaient guère qu'à la fortune de quelques négociants de Leide et d'Amsterdam » ⁽⁶⁾.

Nullement découragé par l'échec de *l'Abeille flamande*, Charles-Joseph Panckoucke demanda en 1760 à l'Intendant des Flandres, An-

(2 bis) Alexandre de SAINT-LEGER, *La rivalité industrielle entre la ville de Lille et le Plat Pays et l'arrêt du Conseil de 1762 relatif au droit de fabriquer dans les campagnes*, *Annales du Nord et de l'Est*, 1906, t. II, p. 367-404 et 481-500.

(3) A. de SAINT-LEGER, *La vie à Lille...*, *Revue du Nord*, 1920, p. 314-315.

(4) A. DELSART, *Notice biographique sur Charles-Joseph Panckoucke*, *Arch. Hist. du Nord de la France*, 1^{re} série, t. 1, p. 223-237.

(5) Henri LEPREUX, *Nos journaux, Hist. et bibliog. de la presse périodique dans le département du Nord, 1746-1895*, Douai, Crépin, 1896, in-8°, t. I, V - 311 p., p. 3.

(6) PANCKOUCHE (C.L.F.), *Lettres de Voltaire et de J.J. Rousseau à A.C.J. Panckoucke*, édit. de l'Encycl. Méthodique, Paris, Panckoucke, 1828, 8°, 70 p., p. 9.

toine Le Febvre de Caumartin, l'autorisation de publier des *Annonces, Affiches et Avis divers pour les Pays-Bas français*. Caumartin accepta, mais Malesherbes lui rappela : « Suivant les règlements, les intendants ne sont chargés dans aucun cas de donner des permissions d'imprimer. Les feuilles volantes et autres brochures de peu de consistance sont permises par les lieutenants de police de chaque ville, et les ouvrages plus considérables ne peuvent l'être que par un privilège ou avec permission scellée, c'est-à-dire par Monsieur le Chancelier » (7). Dans son prospectus, Panckoucke affirme son intention de diffuser son journal dans la Flandre, l'Artois et même la Normandie. Aussi organise-t-il un réseau de correspondants à Arras, Saint-Omer, Cambrai, Douai, Dunkerque, Calais, Amiens et même au Havre et à Ostende... Il signalera les biens et les charges à vendre, les maisons à louer, les mouvements des vaisseaux... Il prévoit de nombreuses rubriques : « Tout ce qui porte l'empreinte de l'utilité publique y aura un droit égal : faits singuliers de médecine et de chirurgie, découvertes dans l'agriculture, jugements célèbres rendus dans les différents tribunaux de ces provinces..., les découvertes des artistes en quelque genre que ce soit. Trop heureux si nos feuilles pouvaient contribuer à obtenir l'émulation parmi une classe d'hommes auxquels il ne manque souvent que cette précieuse célébrité qui fait naître l'industrie et développer les talents. Au point de vue littéraire, nous donnerons chaque semaine l'extrait de quelques nouveautés qui paraîtront à Paris ou ailleurs... Plusieurs gens de lettres qui ont bien voulu se charger de notre correspondance, nous ont déjà promis quelques mémoires précieux sur l'histoire et le commerce de la Flandre et de l'Artois... » Panckoucke remercie, en terminant, le Maréchal, prince de Soubise, le Maréchal de Bélisle et Monsieur de Caumartin, intendant de Flandre, de leur protection.

Le Magistrat accorda le permis d'imprimer le 26 octobre, et le journal parut le 7 janvier 1761. Chaque mercredi, il offrait ses 8 à 10 pages, sans colonnes, d'un format in-8° avec quelquefois un supplément de quatre pages. Le coût de l'abonnement était de 8 livres 10 sols à Lille, de 10 livres pour les autres abonnés. Pendant six mois Charles Le Clerc de Montlinot dirigea les *Annonces*. Originaire de Crépy-en-Valois, il avait conquis à Paris les grades de docteur en théologie et de docteur en médecine. En 1753, il devint chanoine de Saint-Pierre, à Lille, et adjoint de François de Valori de la Pommeraye en qualité de bibliothécaire. Montlinot manifesta des opinions hardies et réfuta les volumes d'Abraham Chaumeix, *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie*, en 1758, dans une brochure intitulée *Justification de plusieurs articles du Dictionnaire encyclopédique*, qui fut attribuée à Diderot. Après avoir publié des extraits de La Mothe le Vayer, il expose en 1763, ses idées philosophiques dans son *Discours préliminaire pour servir d'introduction à cette science* : il emprunte ses principes à Spinoza, à Helvétius, à l'abbé de Prades, à l'*Interprétation de la Nature* de

(7) B. Nat. franç. 22135. Lettre de Malesherbes à Caumartin, 8 sept. 1760. Pierre GROSCLAUDE, *Malesherbes, témoin et interprète de son temps*, Paris, Fischbacher, 1962, in-8°, XVI, 850 p., p. 64.

Diderot. Son ouvrage fut attaqué par le Père Sylvin, capucin lillois, et par un chanoine régulier de Cysoing, Louis Wartel, dans *L'athéisme dévoilé dans un nouveau discours sur l'étude de l'histoire naturelle* ⁽⁸⁾.

Montlinot s'inspira du style de Voltaire pour écrire *l'Histoire de la Ville de Lille*, qui fut mise au pilori en 1762, mais reparut en 1764, chez Panckoucke de façon presque anonyme. Il raillait les coutumes de Lille, les croyances, les institutions monastiques... Encore une fois, Wartel, répliqua dans ses *Observations sur l'Histoire de Lille*. Montlinot répondit dans un pamphlet signé d'un pseudonyme ; le Magistrat fit saisir les exemplaires de *l'Histoire de Lille* déposés chez les libraires Henry et Jacquez... La polémique se poursuivit jusqu'en 1766, date à laquelle Montlinot quitta sa prébende et s'installa à Paris... On comprend que, dès juillet 1761, absorbé par cette activité philosophique, Montlinot ait cessé sa collaboration aux *Annonces* ⁽⁹⁾.

Les autres rédacteurs sont moins connus : le médecin Pierre Dumoncheau, un commentateur de Buffon, se chargea des chroniques scientifiques. L'avocat Alexandre Hardouin, secrétaire de l'Académie d'Arras, confia au journal ses poésies et ses études grammaticales. Jean-Baptiste Junquière, lieutenant de la capitainerie royale des chasses de Senlis, composa des poèmes badins. Aimé Feutry, avocat au Parlement de Flandre, secrétaire du maréchal de Richelieu, se fit connaître par des recherches sur les machines de guerre, par des poésies préromantiques, par ses traductions d'ouvrages anglais. Ami de Franklin, Feutry était acquis aux idées encyclopédistes ; il collabora au *Journal étranger*, à *l'Almanach des Muses*, au *Mercur*, aux *Annonces*... ⁽¹⁰⁾.

Dès le premier mois, le journal compta près de six cents souscripteurs ⁽¹¹⁾. L'engouement ne dura pas. Panckoucke le pressentait : « On nous permettra de ne pas répondre actuellement à ceux qui ont avancé dans le public que cet établissement n'aurait pas lieu ou qu'il ne continuerait pas. Comme ces personnes n'ont probablement pas autant combiné que nous ce projet, et que d'ailleurs, elles ignorent les ressources et les correspondances que nous nous sommes ménagées, ce n'est qu'à la cinquante-deuxième feuille de ce journal que nous leur donnerons une réponse. » Le 9 décembre 1761, pour ranimer l'intérêt, Panckoucke annonce une histoire de Lille, en supplément de quatre pages, numérotées séparément. C'était celle de Montlinot qui fut aussitôt condamnée : « Le nombre des abonnés étant considérablement diminué, comme on peut s'en assurer par le registre de la poste, nous ne pouvons pas tenir l'engagement que nous avons contracté avec nos souscripteurs en leur fournissant gratis le supplément de *l'Annonce* », dit-il, le 13 janvier 1762, en renonçant à son initiative. Les demandes

(8) Ed. HAUTCOEUR, *Hist. de l'Eglise collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, 1899, t. III, p. 201-205.

(9) *Annonces*, 22 juillet 1761, n° 29, p. 269.

(10) H. LEPREUX, *op. cit.*, t. I, p. 81.

(11) *Annonces*, mercredi 15 décembre 1762, t. II, n° 50, p. 393.

de remboursement furent nombreuses. A la fin de 1762, Panckoucke partit à Paris. Son confrère Henry prit la direction des *Annonces* jusqu'au 28 décembre 1763, date du dernier numéro ⁽¹²⁾.

Pendant 3 ans, les *Annonces* publièrent la liste des biens à vendre ou à louer, les cours des marchandises, les mouvements des navires, les avis du Magistrat, les arrêts du Conseil d'Etat... Les principales villes de Flandre et d'Artois bénéficiaient d'une rubrique propre. Dans la partie littéraire, Panckoucke et Montlinot citent les livres nouveaux, commentent avec bienveillance les œuvres de Voltaire et de Rousseau. Ainsi, en 1761, « L'extrait du projet de paix perpétuelle de Monsieur l'abbé de Saint-Pierre par Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève », est salué avec enthousiasme : « Jamais projet plus grand, plus beau ni plus utile n'occupa l'esprit humain ; un tuteur, qui propose des moyens pour mettre ce projet en exécution, mérite l'attention du public et la reconnaissance de tout homme sensible... » ⁽¹³⁾. L'année suivante, Panckoucke célèbre la publication de l'*Emile* : « Tout ce qu'il y a de philosophique dans les ouvrages du divin Rousseau est ici réduit en pratique. Le moyen de former les hommes à la vertu et au bonheur, voilà le but que l'auteur s'est proposé. Philosophes orgueilleux, modernes littérateurs, que vos ouvrages sont froids en comparaison de celui-ci ; en voulez-vous savoir la raison ? C'est que vos âmes gangrenées mêlent aux leçons que vous voulez donner de la vertu vos opinions, l'erreur, le mensonge et la corruption de votre cœur ; ici, au contraire, tout est vrai, utile, honnête, parce que tout est dans la nature. Pères, mères, lisez cet ouvrage ; vous y apprendrez à former des hommes et, ce qui est encore plus rare, des citoyens heureux ». Il ajoute avec fierté : « Le libraire Panckoucke est le seul qui ait reçu cet ouvrage dans ces provinces. Comme il en a en nombre, les personnes qui voudraient se le procurer, pourront lui écrire » ⁽¹⁴⁾.

Quinze jours plus tard, le journal reproduit trois pages de l'*Emile*, promettant d'insérer prochainement le chapitre relatif à l'éducation des sens, car, dit-il : « Nous pensons qu'un ouvrage tel que celui-ci mérite bien que nous entrions dans un certain détail. Il s'agit de la cause de l'humanité et du plus digne avocat qu'elle ait encore eu. »

Charles-Alexandre de Calonne, jeune procureur général au Parlement de Douai, futur ministre des finances, se plaignit de cet article auprès du Directeur de la Librairie. Malesherbes fit avertir les censeurs : « l'annonce d'un ouvrage contraire à la religion, aux mœurs et aux principes de gouvernement et surtout les éloges donnés à ces mêmes livres sont des délits très graves et qui peuvent mériter toute la sévérité de votre ministère » ⁽¹⁵⁾. Le 16 juin, non seulement les extraits ne sont pas imprimés, mais Panckoucke doit se rétracter : « La réputation de Mon-

(12) Maurice BRAURE, *Lille et la Flandre wallonne*, Lille, Raoust, 1932, in-8°, 2 vol., 743 p., p. 569.

(13) *Annonces*, 25 mars 1761.

(14) *Annonces*, 26 mai 1762.

(15) Bibl. Nat., F. Franc. 22135, Pièces 98 et 101. P. GROSCLAUDE, *Malesherbes*, p. 66.

sieur Rousseau, le succès de ses ouvrages et, plus encore que tout cela, la douceur des principes d'une philosophie qui cherchait à prouver que l'homme est né bon, lui enseignait l'art d'être heureux, en lui montrant sa pureté originelle à travers la nuit des temps et portait dans nos âmes gangrenées le baume salulaire, préparé par les mains de la Nature, toutes ces considérations nous firent, en quelque sorte, annoncer avec éclat *Emile ou le Traité de l'éducation*. Mais, ajoute-t-il, contrairement à la note qui terminait le premier article, nous n'avions pas encore reçu cet ouvrage lorsque nous en parlâmes dans l'Annonce du 26 mai. Les lettres que nous recevions de Paris, confirmaient notre jugement et ne faisaient qu'augmenter notre admiration pour le plus éloquent et le plus modeste des hommes ».

Panckoucke avoue son imprudence : « Nous nous avançâmes inconsiderément sans doute, jusqu'à promettre un extrait suivi de l'*Emile*. Nous reçûmes enfin cet ouvrage si longtemps désiré de notre part, et qui se vendait publiquement à Paris. Nous en fîmes l'extrait à mesure que nous le parcourions, mais quel fut notre étonnement et notre douleur de trouver dans les deuxième, troisième et quatrième volumes, un alliage adultère de quelques vérités de fait, avec les opinions humaines sur les sujets les plus importants, la religion, la morale et la politique. Le regret que nous ressentîmes d'avoir donné des louanges à cet ouvrage se changea en amertume, quand, au commencement du troisième volume, nous vîmes le Théisme pur élevé sur les débris de toutes les religions. Nous reconnûmes alors que les poisons actifs et pénétrants coulaient de la plume de Monsieur Rousseau, et combien de gens pouvaient se permettre de s'engager au milieu de ce dédale d'erreurs. Nous nous interdîmes la lecture de cet ouvrage contre lequel le Magistrat politique doit sévir avec la dernière rigueur : mais quelque humiliante que soit une rétractation, quelque durs que soient les aveux que nous venons de faire, notre amour pour le bien public, notre zèle pour la vérité (cette vérité à laquelle ceux qui nous connaissent savent que nous sacrifions tout), nous oblige à désavouer publiquement les éloges que nous avons donnés au *Traité de l'éducation* de Monsieur Rousseau. Nous condamnons sincèrement et autant que nos faibles connaissances nous le permettent, les principes dangereux qui y sont contenus en matière de religion et de politique. Nous croyons que la lecture en doit être défendue à tout le monde, à l'exception du petit nombre d'hommes qui, par leur état et leur lumières, sont chargés de conduire les autres, de les éclairer et de les garantir des pièges de l'erreur et de la séduction » ⁽¹⁶⁾.

Est-ce ce nouvel incident qui compromet la carrière lilloise de Panckoucke ? Il se proposait de faire paraître, en cette année 1762, le *Courrier du Commerce*, pour neuf livres par an. En fait, il quitta Lille pour Paris où il acquit le Fonds Lambert. Déjà en 1759, sa mère avait été inquiétée pour avoir mis en vente une pièce de Voltaire sur l'Ecclé-

(16) *Annonces* 16 juin 1762, p. 189.

siaste. Charles-Joseph rédigea *ab irato* une note relative à cette poursuite, la remit au tribunal, puis la reprit malgré les protestations du greffier. Il fut condamné à six semaines de prison. En 1760, on saisit dans sa boutique soixante exemplaires de la brochure de Montlinot *Justification de plusieurs articles du Dictionnaire encyclopédique* ⁽¹⁷⁾. Puis il ne put publier l'*Histoire de Lille* en une sorte de feuilleton, en 1762. Survenait encore cette affaire de l'*Emile* qui le conduisait à une rétractation...

Laissant son commerce lillois à sa mère, Panckoucke s'établit dans le quartier le plus littéraire de Paris, près de la Comédie-française et du café Procope, au centre de ce faubourg Saint-Germain où, dit Jean-Baptiste Suard, « Les plus belles bibliothèques étaient une partie du luxe de toute la haute noblesse et le besoin réel de beaucoup de nobles qui pensaient comme les La Rochefoucauld et les Danville » ⁽¹⁸⁾. Sa demeure, rue des Poitevins, avait appartenu à la grande famille des magistrats de Thou; rapidement, l'hôtel Panckoucke prit l'allure de celui de Plantin à Anvers.

Panckoucke se spécialisa dans trois productions : l'édition des chefs-d'œuvre, comme ceux de Buffon, mais sans exclusivité, puisqu'il édita les livres de Fréron, de Linguet, l'*Abrégé de l'Histoire des Voyages* de La Harpe ; pour lui, « il n'y a d'autres juges des opinions et des goûts que le goût et l'opinion publique des nations ». Il envisagea de publier la *Nouvelle Héloïse* et entra en relation avec Catherine II pour éditer les œuvres complètes de Voltaire ; ce fut l'édition de Kehl revue par Beaumarchais. Panckoucke suivit également les tendances du siècle en multipliant les dictionnaires afin de populariser les idées. S'appropriant à lancer une édition abrégée de l'*Encyclopédie*, il consulte le patriarche de Ferney qui lui recommande, en février 1769 : « Gardez-vous bien encore une fois de retrancher tous les articles de Monsieur le Chevalier de Jaucourt. Il y en a d'extrêmement utiles, et qui se ressentent de la noblesse d'âme d'un homme de qualité et d'un bon citoyen, tel que celui de Labarum. Gardez-vous des idées particulières et des paradoxes en fait de belles lettres. Un dictionnaire doit être un monument de vérité et de goût, et non pas un magasin de fantaisies. Songez surtout qu'il faut plutôt retrancher qu'ajouter à cette *Encyclopédie*. Il y a des articles qui ne sont qu'une déclamation insupportable. Ceux qui ont voulu se faire valoir en y insérant leurs puérilités, ont absolument gâté cet ouvrage. La rage du bel esprit est absolument incompatible avec un bon dictionnaire. L'enthousiasme y nuit encore plus, et les exclamations à la Jean-Jacques sont d'un prodigieux ridicule » ⁽¹⁹⁾.

(17) Jean BOURGEOIS, *La presse lilloise avant la Révolution*, Th. Fac. Droit Lille, 1932, ex. dactylographié, 146 p., p. 42.

(18) Dominique GARAT, *Mémoire historique sur la vie de M. Suard et sur le XVIII^e siècle*, Paris, 1820, t. I, p. 269.

(19) Lettre de Voltaire à Panckoucke, 13 février 1769, in C.L.H. PANCKOUCKE, *Lettres de Voltaire et de J.J. Rousseau à A.C.F. Panckoucke*, Paris, Panckoucke, 1828, p. 34-35.

Quelques mois plus tard, Voltaire l'encourage de nouveau : « J'approuve fort votre dessein de faire un supplément à l'*Encyclopédie*. Je souhaite qu'il ne se trouve plus d'Abraham Chaumeix et que ceux qui ont condamné les théâtres contre Aristote, l'émétique, la circulation du sang, la gravitation, l'inoculation, le quinzième chapitre de *Bélisaire*, soient si las de leurs anciennes bévues qu'ils n'en fassent plus de nouvelles... » L'auteur du *Dictionnaire philosophique portatif* accepte de collaborer à ce supplément que publient Panckoucke, J.G.A. Stoupe, Imprimeur, rue de la Harpe, successeur de Le Breton et Brunet, libraire, rue des Ecrivains, au cloître Saint-Jacques de la Boucherie : « Je pourrais, lui promet Voltaire, dans deux ou trois mois, commencer à vous faire les articles suivants : Entendement humain, Eglogue, Élégie, Epopée, en ajoutant quelques notes historiques à l'article de Monsieur Marmontel, Epreuve, Fable : on peut faire une comparaison agréable des fables inventées par l'Arioste et imitées par La Fontaine. Fanatisme (histoire du) : cela peut être très intéressant. Femme : article ridicule qui peut devenir instructif et piquant. Fatalité : on peut dire sur cet article des choses très frappantes tirées de l'histoire ». (20).

A partir de 1782, sortirent des presses Panckoucke les 166 volumes de l'*Encyclopédie méthodique*, ou par ordre de matière, par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes. L'entreprise fut achevée en 1832 par la fille de Panckoucke. C'est une série d'encyclopédies spéciales par matières. En cette époque de prospérité matérielle et de fièvre intellectuelle, le tirage dépassa 2 000 (21).

En 1792, Panckoucke publie un *Dictionnaire encyclopédique des amusements des sciences, mathématiques et physiques, des procédés curieux des arts, des tours récréatifs et subtils de la magie blanche et des découvertes ingénieuses et variées de l'industrie*.

Mais Panckoucke se spécialise surtout dans l'impression des journaux, de « ces feuilles qui donnent, ou mois par mois, ou semaine par semaine, ou jour par jour, des comptes exacts de ce qui se fait, de ce qui se pense et de ce qui s'écrit de plus digne d'être connu sur l'état politique et littéraire des peuples ; cette même importance qu'il leur attribuait comme commerçant, Franklin la leur a attribuée comme créateur de républiques » (22).

En 1772, il publie le *Journal historique et politique* ; bien qu'imprimé à Paris, il porte la mention Genève et on l'appelle communément le « Journal de Genève » (23). Ce résumé fidèle de toutes les gazettes est patronné par le gouvernement royal : dans ces conditions, Panckoucke fait saisir le *Journal politique* à Metz en 1772, le *Journal Encyclopé-*

(20) C.L. PANCKOUCHE, *Lettres de Voltaire*, 29 sept. 1769, p. 39-41.

(21) Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'apparition du livre*, Paris, A. Michel, 1958 ; in-8°, XXIX 557 p., p. 242 et 333. — *Annales, Affiches, Nouvelles et Avis divers pour la Province de Flandre*, 4 janv. 1782, p. 169, 31 mai 1782, p. 351.

(22) C.L.F. PANCKOUCHE, *Lettres de Voltaire...*, 1828, p. 10

(23) SAINT-BEUVE, *Causerie du Lundi*, t. III, p. 158. — Eugène HATIN, *Histoire de la presse*, 1858, t. II, p. 413.

dique à Paris en 1773 et il écrit à Pierre Rousseau : « Vous savez sans doute que le duc d'Aiguillon vient d'ordonner ici l'établissement d'un journal historique et politique. Il a bien voulu m'en confier la direction » (24). Rousseau vint à Paris en 1773 prodiguer les assurances de circonspection : en janvier 1774, son *Journal Politique* fut condamné à être lacéré et brûlé à Rennes pour avoir critiqué le Parlement de Bretagne ! Rousseau offrit une pension de cinq mille livres par an pour obtenir le droit d'entrée de ses périodiques, un quart allant au censeur qui devait examiner sa feuille. Le duc d'Aiguillon, membre impopulaire du triumvirat, accepta de ne plus protéger le *Journal de Genève*, à condition que Rousseau verse trois mille livres par an à Panckoucke. Le journaliste de Bouillon dut s'incliner(25).

Outre ce *Journal historique et politique* qui compta 4.800 abonnés en 1780 et dura jusqu'en 1792, Panckoucke publia, de 1774 à 1783, le *Journal de politique et de littérature contenant les principaux événements de toutes les Cours, les nouvelles de la République des Lettres*. Paraissant toutes les décades, il était surnommé *Journal de Bruxelles*. Panckoucke ne craignait pas d'employer des rédacteurs parfois compromettants par leurs imprudences ; il savait qu'elles attirent les lecteurs et gagnent des abonnés au journal. Après avoir appelé le belliqueux La Harpe pour rajeunir le *Mercure*, il découvrit, pour ses feuilles politiques, un journaliste de race, Simon Linguet. Ce personnage violent a marqué partout son passage par des polémiques bruyantes ; ennemi des philosophes, il les seconda dans leur campagne contre le despotisme ; en relation avec la famille royale, il hâta la fin de l'Ancien Régime. « Il brûle, mais il éclaire », disait de lui Voltaire(26).

En 1774, Panckoucke lui confia le *Journal de Bruxelles*, et Linguet annonça son intention d'imiter les grands critiques que l'on citait toujours comme modèles au siècle des lumières, Bayle, Le Clerc, Basnage. « Dans la politique, exactitude et clarté, impartialité et modestie dans la littérature : voilà le caractère d'un vrai journaliste, d'un journaliste capable d'honorer son auteur. » En dépit de ses promesses, son tempérament de lutteur l'emporta. Un article contre l'Académie française, qui venait de recevoir La Harpe, obligea Panckoucke à le congédier ; pour comble de disgrâce, La Harpe lui succéda au *Journal de Bruxelles*. Linguet dut accepter cet affront, non sans adresser une lettre violente à Vergennes (27).

En 1778, Charles-Joseph Panckoucke obtient le privilège du *Mercure*, le réunit au *Journal de Bruxelles* dont il est propriétaire et complète ainsi son titre : *Mercure de France* dédié au roi par une société de gens de Lettres, contenant le Journal politique des principaux évé-

(24) Biblio. du Musée ducal à Bouillon : Arch. Weissenbruch. Fardo 20, N° 4, 17 juillet 1772. - Raymond BIRN, *Le Journal encyclopédique et l'Ancien Régime, Studies on Voltaire*, 1963, t. I, p. 219-240.

(25) R. BIRN, *op. cit.*, p. 239-240.

(26) Jean CRUPPI, *Un avocat journaliste au XVIII^e siècle : Linguet*, Paris, Hachette, 1895, in-12, 398 p.

(27) G. WEILL, *Le Journal*, Paris, A. Michel, 1934, p. 97. - En 1780, le *Journal politique de Bruxelles* comptait 5.200 abonnés.

nements de toutes les cours, les pièces fugitives nouvelles en prose et en vers, l'annonce et l'analyse des ouvrages nouveaux, les inventions et découvertes dans les sciences et les arts, les spectacles, les causes célèbres, les académies de Paris et des province, la notice des édits...

Les négociations que Panckoucke mène alors avec le ministère des Affaires étrangères sont révélatrices de la situation de la presse en France. Par lettre du 13 mai 1778, adressée à Amelot, ministre de Paris, Panckoucke assure qu'il veut bien se charger du *Mercur*, mais fait remarquer que les journaux de toute espèce se sont multipliés. Or, le Comte de Vergennes lui a concédé le privilège exclusif des feuilles politiques. « Monsieur Lacombe était mon tributaire d'une somme assez considérable ; il laisse au journal une dette de plus de quarante mille livres. La concession du privilège des journaux politiques m'a fait croire que si le *Mercur* était dans mes mains, je pourrais en tirer parti à raison de cette politique que nul autre n'aurait le droit de faire. J'ai communiqué ce plan à Monsieur Lenoir qui m'a conseillé de vous écrire. »

Dans un rapport à la même date, Panckoucke affirme qu'il est sûr de faire du *Mercur* le premier périodique de la nation et qu'il n'épargnera rien pour l'améliorer. « La partie politique paraissant tous les dix jours devient extrêmement piquante. Elle seule peut décider le succès des journaux. On vend dix fois, vingt fois plus de journaux politiques que d'autres journaux. J'ai le droit de prendre dans les gazettes étrangères toutes les nouvelles, celles qui sont douteuses se mettent avec des guillemets et on cite le numéro ». Ce plan convient au lieutenant de police Jean Lenoir. Panckoucke soumettra cette chronique politique à deux censeurs ; ces deux pages constitueront chaque décade un supplément au *Mercur* sous le titre de *Journal de politique* ⁽²⁸⁾.

Le 27 mai 1775, Panckoucke ébauche un projet de contrat pour l'exploitation du *Mercur* : « Je, soussigné, Charles Panckoucke, promets et m'oblige de faire à mes frais le service courant des souscripteurs actuels du *Mercur de France* et de leur compléter l'année entière de leur souscription. De plus, je me sou mets et prends l'engagement de payer à chaque pensionnaire actuel dudit *Mercur* au mois de janvier prochain la moitié de leurs pensions de l'année 1779 et l'autre moitié au mois de juillet prochain de ladite année et ainsi de suite pour toutes les années suivantes. » Une caution de trente mille livres sera fournie. Ces promesses, obligations et soumissions ci-dessus sont aux conditions suivantes :

1. Qu'il me sera expédié un brevet de vingt-cinq années dudit *Mercur de France*;
2. Qu'il me sera libre de faire paraître ledit *Mercur* trente-six fois par an, c'est-à-dire tous les dix jours au lieu de seize fois.

(28) Arch. Aff. Etrangères, France, 1386, Col. 58. - AIME-AZAM Denise, *Le Ministère des Affaires étrangères et la presse à la fin de l'Ancien Régime*, Cahiers de la Presse, Paris, Sirey, p. 428-438, n° 3, 1938.

3. Que j'aurai la liberté d'ajouter audit *Mercur*e chaque fois qu'il paraîtra le *Journal politique de Bruxelles* dont la durée du privilège est encore de vingt-cinq ans. Monsieur le Comte de Vergennes ayant donné son consentement à ladite réunion, lequel consentement sera joint au brevet du *Mercur*e ainsi que la copie de l'acte de propriété du *Journal politique de Bruxelles* ;
4. Que les pensionnaires venant à décéder, toutes les pensions au-dessous de mille livres seront et demeureront éteintes à mon profit, que pour toutes celles qui excèdent la somme de mille livres, les deux tiers de ces dernières pensions demeureront pareillement éteintes à mon profit et l'autre tiers sera remplacé à la volonté du Ministre de Paris, dont les intentions ainsi qu'il les a manifestées sont que ces pensions remplacées soient particulièrement données à des gens de Lettres dont les ouvrages auraient été utiles au succès du *Mercur*e.
5. Que les pensions une fois éteintes jusqu'à la concurrence de vingt mille livres ne pourront être remplacées, sous quelque prétexte que ce soit pendant le temps du brevet dudit *Mercur*e de France, hors le cas où le nombre de souscripteurs du *Mercur*e, lequel est actuellement d'environ mille huit cents, viendrait à passer le nombre de sept mille par l'effet de la réunion dudit *Journal de politique* et de ses souscripteurs au *Mercur*e. Je serai tenu, dans ce cas, de payer la totalité des pensions actuelles montant à la somme de vingt-huit mille cinq cents livres sans prétendre à aucune réduction en cas de décès et, comme il pourrait arriver que le nombre des souscripteurs dudit *Mercur*e ne fût pas porté d'abord à ce nombre de sept mille, mais qu'il n'atteigne ce nombre que par la suite, comme aussi que l'ayant atteint, il essuya le temps de la diminution, il est bien entendu que lorsque le *Mercur*e passera le nombre réel de sept mille souscripteurs, je serai tenu de payer la totalité des pensions actuelles montant à vingt-huit mille cinq cents livres. Les pensions qui ont été éteintes à mon profit devront alors être remplacées jusqu'à ladite somme de vingt-huit mille cinq cents livres, laquelle somme continuera d'être payée tant que le *Mercur*e se soutiendra à ce nombre de sept mille souscripteurs.
6. Afin de prévenir toutes les difficultés qui pourraient naître dans le cas de succès à sept mille souscriptions, il est encore convenu que les pensions éteintes à mon profit, ainsi qu'il est dit ci-dessus, ne seront alors remplacées qu'à titre de gratification parce que si le *Mercur*e porté au nombre de sept mille souscripteurs, venait à tomber au-dessous, je ne serais point alors tenu de payer les dites gratifications.
7. Que le dit *Mercur*e en paraissant tous les dix jours sera composé chaque ordinaire de cinq à six feuilles caractère de livre et de petit roman, dont deux feuilles du *Journal de politique*.
8. Que le dit *Mercur*e quoiqu'augmenté de trente-six feuilles par an sera, comme ci-devant, au prix de vingt-quatre livres pour Paris et de trente-deux livres rendu franc de port pour la province.

9. Que le format in-12 sera conservé et la même distribution pour les matières qui le composent, de sorte que ledit *Mercury* conserve sa forme et le plan ancien d'après lequel il a toujours été rédigé.
10. Qu'il continuera d'être sous la protection du Ministre de Paris qui en nommera le censeur, comme le *Journal de politique* qui y sera joint est soumis à l'administration et un censeur du Ministère des Affaires Etrangères.
11. ...Moi, Panckoucke, j'aurai mes entrées à l'Opéra pendant la durée du brevet et je jouirai des autres prérogatives qu'ont obtenues les brevetés et les privilégiés du *Mercury* avant moi. » ⁽²⁹⁾.

La nomination de l'éditeur lillois à la tête du *Mercury* fut capitale pour l'essor de ce périodique. Ce projet du contrat est complété par l'ébauche d'un budget avec la liste et la répartition des abonnés.

Les recettes, en 1778, pour 1764 souscripteurs, atteignent 46.127 livres. Paris compte 995 abonnés au prix de 20 à 24 livres. La province, 769 dont le montant de l'abonnement varie de 24 à 32 livres, Versailles en reçoit huit exemplaires pour Monsieur, pour Madame, pour Monseigneur d'Artois, pour le duc de Penthièvre ⁽³⁰⁾ ; il s'en vend 30 au détail, et les colporteurs en diffusent 30. Il faut ajouter 120 exemplaires donnés aux postes, à la bibliothèque du Roy, aux pensionnaires, à l'Ecole gratuite de dessin...

Les dépenses s'élèvent pour 2.600 exemplaires à 52.362 livres. Le papier pour 16 volumes coûte 7.488 livres, l'impression 4.320 livres, le brochage 1.920 livres, le port de la poste en province 4.915 livres. Il faut prévoir des frais de rédaction, de lettres circulaires, d'adresses... ainsi que les 28.500 livres de pensions. L'exercice du *Mercury* se solde par un déficit de 6.135 livres ⁽³¹⁾.

Sous la direction de La Harpe, le *Mercury* fut tiré jusqu'à 7.000 exemplaires, selon l'affirmation de Delisle de Sales. La Harpe avait des qualités de critique, mais il était fort irritable et se plaignait des épi-grammes et des caricatures qui s'adressaient à sa personne. Après avoir été l'ami de Voltaire, il formula des critiques sur *Zulime*, au lendemain de la mort du patriarche ⁽³²⁾. Il s'attira la colère des Voltairiens, en particulier du *Journal de Paris* et dut renoncer à la direction du *Mercury*, mais garda la rubrique de littérature et des spectacles. Il en fut très déçu. « M. de La Harpe, note Grimm, en janvier 1784, qui depuis quelques années ne fait plus de journaux, sent aujourd'hui non seulement toute l'inutilité d'un pareil travail, mais encore tout ce qu'il a de dangereux et de nuisible. » Les échecs au théâtre lui paraissent imputables à la presse, « cette espèce de peste de l'empire littéraire ». La Harpe proposa au garde des sceaux de n'autoriser cette « canaille

(29) Aff. Etrang., France 1386. Projet de contrat du 27 mai 1778.

(30) Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, grand amiral de France, se distingua à Fontenoy et à Roucoux. Il protégea les écrivains et les artistes qu'il recevait à Sceaux et à Anet.

(31) Aff. Etrang., France, 1386. Budget du *Mercury* de France, 1778.

(32) *Mercury*, 5 juillet 1778.

folliculaire » à ne parler des nouveautés dramatiques qu'après un certain nombre de représentations. La suggestion fut rejetée et le *Journal de Paris* se moqua de cette démarche⁽³³⁾. Quand *Jeanne de Naples*, de La Harpe, fut représentée, « les aboyeurs gagés » du *Mercur* la célébrèrent, mais l'abbé Aubert, le rédacteur des *Petites Affiches*, souligna les défauts de cette tragédie. Le parterre appela sur scène l'abbé Aubert pour l'applaudir...⁽³⁴⁾.

Des plaintes obligèrent donc Panckoucke à congédier La Harpe, mais le *Mercur* avait retrouvé ainsi une popularité durable. Panckoucke confia la direction du *Mercur* à son beau-frère Jean-Baptiste Suard, co-rédacteur du *Journal étranger*, directeur de la *Gazette de France*, gérant du *Journal de Paris*⁽³⁵⁾. Entouré de savants, de lettrés, d'écrivains, Suard conféra à la vieille publication un vif éclat. Le *Mercur* comprend toujours une partie littéraire et une chronique politique paginée séparément depuis août 1778, et qui s'intitule *Journal politique de Bruxelles*. Dès lors, les nouvelles politiques rédigées par Dubois-Fontanelle, puis, en 1784, par Mallet-Dupan, se multiplient. Le secrétaire de l'Académie d'Arras, Dubois de Fosseux, jugeait la partie littéraire du *Mercur* « bien faible » et la rubrique politique « bien froide ». Cependant, le *Mercur* informe ses lecteurs des nouveautés parues en librairie : Babeuf apprend ainsi, en 1785, la publication de l'ouvrage d'Aubry de Saint-Vibert, *Les terriers rendus perpétuels* qui s'adressait aux « notaires, régisseurs, géomètres, féodistes et autres »⁽³⁶⁾. Babeuf s'en inspira en préparant son *Cadastre perpétuel*⁽³⁷⁾.

En 1786, en ce domaine social, le *Mercur* apporte un mémoire de Poyet sur l'Hôtel-Dieu de Paris et sur les pauvres gens, « tristes effets de la société civile »⁽³⁸⁾. Mallet du Pan analyse l'ouvrage de Lezay-Marnézia *Le Bonheur dans les campagnes*⁽³⁹⁾. L'auteur explique la misère des paysans par les méfaits de l'argent, « l'union de la prodigalité sans retenue avec la cupidité sans bornes », il dénonce le luxe, l'absentéisme des seigneurs, l'avidité des fermiers⁽⁴⁰⁾. Le *Mercur* a également familiarisé Babeuf avec les idées de Sylvain Maréchal, de Nicolas de Bonneville, de Restif de la Bretonne...⁽⁴¹⁾.

Le *Mercur* compte parmi ses rédacteurs des amis des philosophes, mais il ne soutient ni le matérialisme ni le déisme. Il évite les sujets brûlants, salue les ouvrages pieux, admoneste les penseurs trop

(33) E. HATIN, *Hist. de la presse*, t. II, p. 440. GRIMM, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, Paris, éd. M. Tournoux, 1877-1882.

(34) METRA, *Correspondance secrète politique et littéraire*, Londres, Adamson, 1787, t. XII, p. 234.

(35) D. GARAT, *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le XVIII^e siècle*. Paris, Beslin, 1820, 2 vol., in-8^o.

(36) *Mercur*, déc. 1785, p. 112 ; 24 juin 1786, p. 186-187.

(37) *Correspondance de Babeuf avec l'Académie d'Arras*, publiée par Marcel REINHARD, Paris, P. U. F., 1961, p. 5.

(38) *Mercur*, 11 fév. 1786, p. 54-68.

(39) Claude LEZAY-MARNEZIA, *Le bonheur dans les campagnes*, Paris, Prault, 1785, in-8^o, 213 p.

(40) *Mercur*, 19 août 1786, p. 104-112.

(41) Maurice DOMMANGET, *Babeuf et le Mercur de France*, 1786, *Ann. Hist. Révol. franç.*, avril 1965, p. 211-212.

hardis. Mais s'il condamne quelques principes, il parle avec respect des grands écrivains : Voltaire occupe plus de place que tous les traditionnalistes, de mars 1779 à août 1780, le *Mercur*e publie six pièces de vers sur sa mort et six comptes rendus d'éloges de ce « génie heureux et extraordinaire ». Rousseau et Diderot sont moins bien traités, mais on les célèbre tout de même. Quand meurt Helvétius, le *Mercur*e en prononce l'éloge, et La Harpe loue son poème *Le Bonheur* ; à la mort de d'Alembert, en 1783, Cubières de Palmezeaux et A.J.M. de Salins envoient des vers lyriques ⁽⁴²⁾.

Le *Mercur*e admet les idées devenues courantes ; par exemple, il prêche la tolérance et recommande l'*Eloge de Fénelon*, par La Harpe, condamné par la Sorbonne ; il insère un compte rendu favorable des *Incas*, de Marmontel, des *Lettres intéressantes du pape Clément XIV*, forgées par Luigi Caraccioli, pour se moquer de la vie cénobitique, de l'*Ode sur le fanatisme*, du chevalier Delorme, qui rassemble des imprécations contre l'Inquisition, contre Philippe II, contre la Saint-Barthélemy ⁽⁴³⁾.

Le *Mercur*e signale quelquefois des ouvrages qui font appel à la raison, ou qui sont politiques, tels que *Réflexions sur les avantages de la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières de l'administration* ; *Naru, fils de Chinki*, de du Wiquet d'Ordre ; la traduction du discours de Beccaria sur le commerce, par Bigot de Sainte-Croix. Il se risque à des professions de foi plus audacieuses : quand paraît à Bouillon *De la Monarchie française*, de Pierre Chabrit, Dominique Garat déclara en 1784 qu'on peut négliger « ces ouvrages de servitude et de mensonge où l'on trace la morale des rois en falsifiant l'histoire des nations, où pour apprendre aux princes à être justes, on leur prouve sans cesse qu'ils sont absolus » ⁽⁴⁴⁾. Pour 1780, Daniel Mornet inventorie 41 articles sur la politique, 39 sur les sciences, 7 sur la philosophie, 80 sur les lettres. Panckoucke est combatif : il défend ses prérogatives. Un arrêt du Conseil en mai 1785 laisse au *Journal des Savants* et au *Journal de Paris* le soin d'annoncer les livres, mais le baron de Breteuil, secrétaire d'Etat de la Maison du Roi, ordonne que tout ce qui concerne son département soit d'abord communiqué à la *Gazette*. Un arrêt de décembre 1785 confirme le privilège de la *Gazette* et décide que tous les ouvrages déposés à la Chambre syndicale de Paris seront d'abord confiés à la *Gazette* et au *Journal de la Librairie*. Panckoucke intervient alors. Il dirige le *Mercur*e « le premier de tous les journaux, le plus utile de tous aux gens de lettres, au gouvernement et qui rend annuellement aux différents départements, à la grande et à la petite poste, dix fois plus que tous les autres papiers de France et étranger réunis ». Il demande au garde des Sceaux de remettre à chaque périodique un exemplaire de tous les livres nouveaux. Lui-même envisage

(42) MORNET, *Origines intellectuelles*, Paris, Colin, 1939, in-8°, p. 346.

(43) *Mercur*e, 1^{er} octobre 1771, p. 91 ; mars 1777, p. 127 ; 2 octobre 1784.

(44) D. MORNET, *op. cit.*, p. 348.

de créer un supplément à cet effet. L'abbé Aubert qui dirige le *Journal général de la France* et Panckoucke obtiennent la suspension du *Journal de Paris*, le 4 juin 1785. Une imprudence avait fourni le prétexte : le chevalier de Boufflers, envoyé naguère en ambassade auprès de la princesse Christine de Saxe, l'avait ridiculisée dans une pièce de vers. Le *Journal de Paris* rendit compte d'un ouvrage « Les quatre saisons littéraires » dans lequel se trouvait cette chanson composée vers 1760. « On ne peut nier, avoue Grimm, que ce ne soit une grande sottise d'imprimer, dans une feuille qu'on envoie à toute la famille royale, des vers où l'on s'est permis de tourner en ridicule la tante de Sa Majesté ».

À la veille de la Révolution, le *Mercure* paraît 52 fois par an, se vend 30 livres à Paris et 32 en province, compte jusqu'à 15.000 abonnés. Le prospectus de 1786 le présente ainsi : « Cet ouvrage périodique, le plus ancien et le plus varié de tous les journaux, paraît le samedi de chaque semaine. On y a réuni d'abord le *Journal politique de Bruxelles*, et les souscriptions du *Journal français*, du *Journal des Dames*, du *Journal des Spectacles*, de la *Gazette littéraire*. L'on y a ajouté ensuite *Des Affaires d'Angleterre et d'Amérique*, le *Journal de la Librairie*... et, à la fin de la partie politique, *La Gazette des Tribunaux* ». Groupant tous ces périodiques, le *Mercure* publie des pièces de vers, des jugements sur les ouvrages nouveaux, des articles sur les inventions, comme l'aérostation, les annonces des académies... La chronique politique comprend les mêmes rubriques que le *Journal historique et politique de Genève*. « On y insère sous l'article de Genève les nouvelles les plus piquantes ; on y joint à la fin des nouvelles politiques, un article intitulé Précis des Gazettes anglaises et autres nouvelles des pays étrangers » ⁽⁴⁵⁾.

À cette époque, Panckoucke venait encore de prendre en charge la vieille *Gazette* de Théophraste Renaudot. Après diverses difficultés, en désespoir de cause, le gouvernement accepta les offres de cette « espèce de Turcaret littéraire », comme l'appelle Brissot ⁽⁴⁶⁾. Panckoucke prit à bail, en 1787, l'exercice du privilège. *La Gazette* continuera, dit-il, dans son avertissement, d'« avoir le caractère d'authenticité et de véracité qui a toujours fait son mérite distinctif... C'est ce caractère de vérité qui, en temps de paix comme en temps de guerre, en a toujours fait l'écrit politique de l'Europe le plus estimé. On la regarde avec raison comme le recueil le plus précieux pour l'histoire ». Il choisit Fontanelle comme rédacteur, et le bureau fut transféré à l'Hôtel de Beaupréau, rue Croix des Petits-Champs.

Les événements allaient modifier la carrière de Panckoucke. Il s'intéressait toujours aux controverses contemporaines et à l'actualité

(45) E. HATIN, *Histoire de la Presse*, t. I, p. 429-430.

(46) Jacques BRISSOT, *Mémoires*, éd. Ferroud, t. I, p. 84.

brûlante⁽⁴⁷⁾. Il appartenait aux milieux maçonniques ; son fils Placide était, à Lille, Grand Secrétaire des *Amis Réunis* en 1775, Grand Orateur en 1776, 1777 et 1789, Premier Surveillant en 1787⁽⁴⁸⁾. Dès le 5 mai 1789, Panckoucke lança le *Moniteur Universel* sous le parrainage de l'avocat bourguignon Hugues Maret. C'est l'ancêtre du *Journal Officiel*. Quant à la dynastie des éditeurs, elle se poursuivit avec le fils Charles Louis Fleury, né en 1780, surnommé le Grand Panckoucke, dont le nom reste attaché à l'utile *Bibliothèque latine française ou Collection des auteurs latins* (1825 - 1839).

Louis TRENARD, Université de Lille.

(47) Lettre de M. de Tolozan de Montford à M. Panckoucke relativement à la noblesse acquise à Lyon par l'échevinage, 1786.

(48) Bibl. Munic. Lille 952, Officiers dignitaires du Souverain Chapitre de Lille des *Amis Réunis*.